

[Texte]

pour protéger l'information échangée, procédure qui est consistante avec le haut degré de protection qui doit être accordé aux informations relatives à la sécurité nationale; il identifie, d'autre part, certains types d'assistance opérationnelle qu'une agence peut offrir à l'autre sur une base de partage des coûts; finalement, il confirme le rôle du réseau d'échange d'agents de liaison entre le SCRS et la GRC.

Bref, le protocole d'entente signé entre le Service canadien du renseignement de sécurité et la Gendarmerie royale du Canada est conçu pour coordonner les mandats respectifs des deux agences afin d'assurer aux Canadiens la meilleure protection possible en matière de sécurité nationale.

• 1000

Le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité, tout comme le commissaire de la GRC, doivent me rendre compte personnellement au sujet de l'efficacité de la coopération entre les deux agences et faire en sorte que le cadre législatif des orientations décrites plus haut fonctionne efficacement. Lors de leur comparution prochaine devant ce Comité, le directeur et le commissaire seront à même de démontrer l'esprit de collaboration positif qui s'est d'ores et déjà installé entre les deux agences.

Vous allez entendre les témoignages de nombreux intéressés sur une variété de sujets. J'estime qu'à ce stade-ci, il n'est pas à propos, ni pour le solliciteur général ni pour ses hauts fonctionnaires, de prendre position sur des sujets spécifiques. Nous voulons d'abord entendre le point de vue de vos témoins.

Aujourd'hui, par contre, j'aimerais vous soumettre, si vous me le permettez, quelques commentaires sur certaines perspectives qui pourraient vous aider lors de vos délibérations.

Il y a d'abord un élément très important: la définition des menaces. La Loi sur le SCRS contient des définitions détaillées des menaces à la sécurité du Canada. Cette flexibilité a permis au SCRS de répondre rapidement aux conditions d'un monde changeant et aux menaces qui en découlent, tel que l'avait voulu le Parlement il y a cinq ans.

La Loi sur le SCRS a permis au Service canadien du renseignement de sécurité, par exemple, de répondre aux vastes changements politiques et économiques dont nous avons été témoins dans le monde. Bien que les foyers de préoccupation aient changé, il n'en demeure pas moins que la menace posée à la sécurité du Canada par des services de renseignement hostiles continue d'être forte.

Dans le domaine du terrorisme, de nouvelles menaces à la sécurité du Canada découlent de conflits étrangers qui, en fait, ont été transplantés au Canada. Le terrorisme est une plaie mondiale qui affecte aujourd'hui toutes les nations et qui ne semble malheureusement pas en voie de régression: tout au contraire.

[Traduction]

on a shared-cost basis; and, finally, it confirms the role of the liaison officer exchange system between CSIS and the RCMP.

In short, the MOU is an agreement between the Canadian Security Intelligence Service and the Royal Canadian Mounted Police to coordinate the respective mandates of the two agencies, so that Canadians have the best possible assurance of national security.

The Director of CSIS and the Commissioner of the RCMP are personally accountable to me for effective cooperation between their two agencies and for ensuring that the legislative and policy framework I have described above, works effectively. In their forthcoming appearances before this committee, both the Director and the Commissioner will be able to demonstrate the positive spirit of cooperation that now exists between the two agencies.

You will be hearing testimony from a number of interested parties on a variety of issues. I do not believe that it is appropriate for the Solicitor General to take a position on specific issues at this stage. We want first to hear what your witnesses have to say.

Today, however, I want to offer a few comments on some issues you may wish to take into account during your deliberations.

There is one very important issue, and that is the threat definitions. The CSIS Act has provided comprehensive definitions of threats to the security of Canada. This flexibility has allowed CSIS to respond quickly to changing world conditions and emerging threats, as Parliament intended five years ago.

The CSIS Act has allowed the Service to respond to the tremendous political and economic changes we are witnessing throughout the world. Although specific areas of concern have shifted, the fact remains that the threat to Canada's security posed by foreign intelligence services continues to be significant.

In the area of terrorism, new threats posed to the security of Canada lie in foreign conflicts that have been transplanted to Canada. Terrorism is a global plague that affects all nations today, and gives every indication of increasing.